



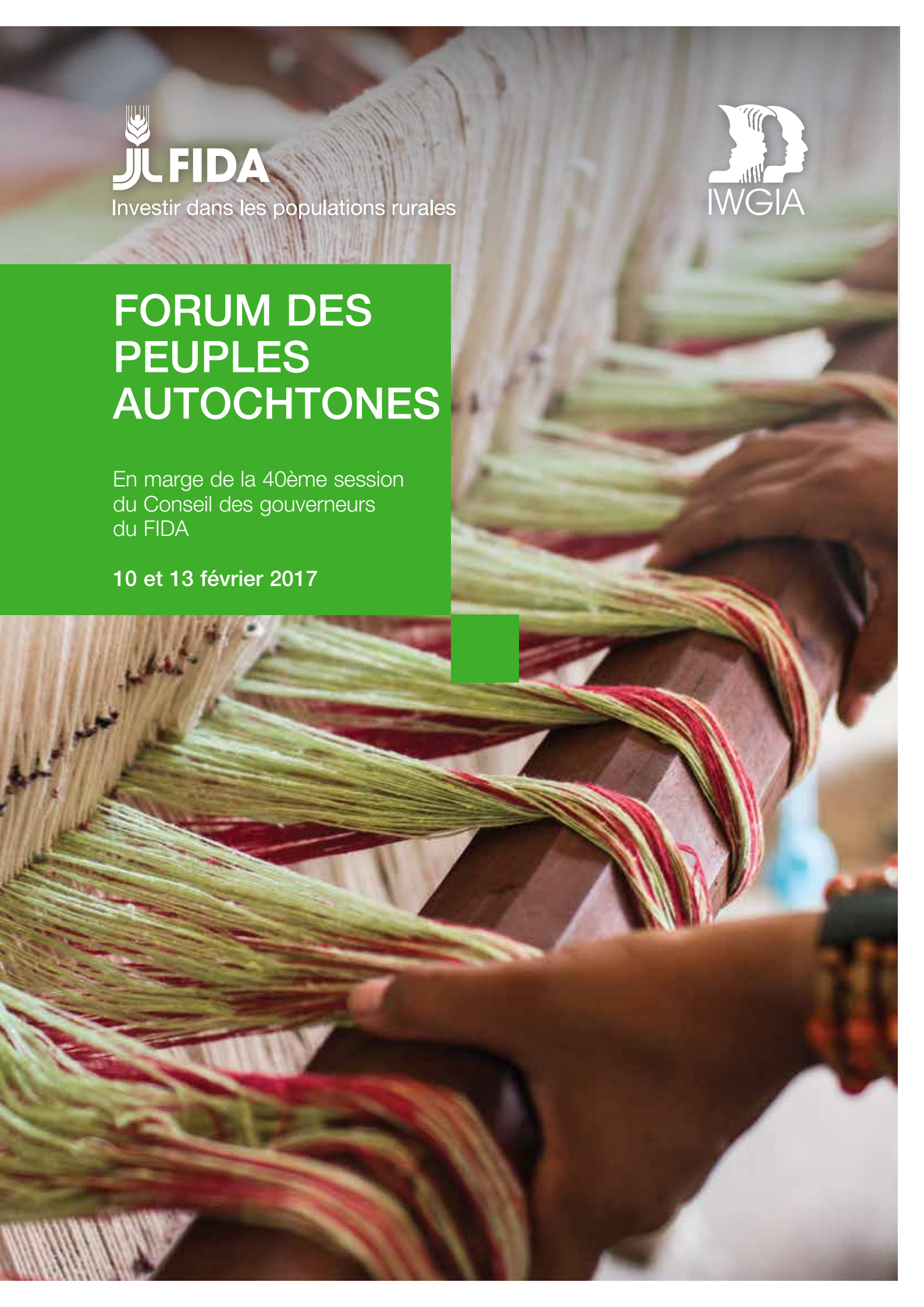
Investir dans les populations rurales



FORUM DES PEUPLES AUTOCHTONES

En marge de la 40ème session
du Conseil des gouverneurs
du FIDA

10 et 13 février 2017



Le Forum des peuples autochtones au FIDA

La Réunion mondiale du Forum des peuples autochtones a lieu tous les deux ans, en marge du Conseil des gouverneurs du FIDA. Pour préparer chacune de ces réunions mondiales, des ateliers régionaux sont organisés pour faire en sorte que le Forum reflète la diversité des points de vue et des recommandations recueillis auprès des peuples autochtones dans les différentes régions.

Processus unique au sein du système des Nations Unies, le Forum institutionnalise la consultation et la concertation entre le FIDA et les représentants des peuples autochtones aux niveaux national, régional et international. En 2017, le Forum portera sur l'autonomisation économique des peuples autochtones, notamment des femmes et des jeunes. Il est, pour les peuples autochtones et le personnel du

Informations générales

Adoptée en 2009 pour consolider le rôle joué par le FIDA dans la promotion des droits des peuples autochtones au développement durable, la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones contient une série d'engagements, parmi lesquels l'établissement du Forum des peuples autochtones au FIDA.

Le Forum est un processus qui permet aux peuples autochtones de prendre part à un dialogue direct et d'améliorer la participation des peuples autochtones aux programmes de pays du FIDA. L'engagement aux côtés des peuples autochtones au niveau des pays et des régions et le dialogue au sein des réunions mondiales du Forum au niveau institutionnel sont deux processus qui se renforcent mutuellement.

Lors des deux précédentes réunions du Forum, en février 2013 et 2015, les représentants des peuples autochtones ont demandé au FIDA d'appuyer des initiatives visant à reconnaître et à protéger leurs droits; valoriser leurs savoirs; renforcer leur participation tout au long des cycles de projet du FIDA; et de veiller à ce que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) soit obtenu dans le cadre des projets financés par le FIDA. Lors de la réunion mondiale de 2015, il a été spécifiquement recommandé au FIDA de concevoir avec et pour les femmes et les jeunes autochtones des initiatives ciblées visant à promouvoir les économies traditionnelles et la commercialisation.

Ces recommandations font écho au document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014, qui reconnaît le rôle important que peuvent jouer les peuples autochtones dans le développement économique, social et environnemental. Conformément aux recommandations de la Conférence, un Plan d'action à l'échelle du système a été élaboré en 2016 pour veiller à ce que les Nations Unies mettent en œuvre les programmes de manière coordonnée et cohérente.

Dans le droit fil de l'idée maîtresse du Programme 2030, qui vise à ce que "personne ne soit laissé pour

FIDA, l'occasion d'étudier et de tirer les enseignements des expériences passées et de renforcer encore davantage leur collaboration en vue de la transformation du monde rural.

Le Forum de 2017 coïncide avec le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP). Le Forum mettra également en évidence l'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones durant ces dix dernières années dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il donnera aussi l'occasion de réfléchir aux possibilités d'améliorer le travail du FIDA dans le cadre du Programme de développement à l'horizon 2030.

compte", le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 réaffirme l'engagement du Fonds en faveur du développement autonome des peuples autochtones. Le cadre dispose que le FIDA aidera les peuples autochtones à tirer parti des nouvelles possibilités économiques, tout en renforçant leurs moyens d'existence, activités et savoirs traditionnels. Investir dans le potentiel des jeunes ruraux est considéré comme une démarche indispensable pour soutenir la croissance économique du monde rural.

Le Cadre stratégique prescrit également de conduire des analyses socioculturelles et de vulnérabilité plus approfondies sur les différents groupes cibles et d'intégrer des indicateurs spécifiques relatifs à leur bien-être pour évaluer l'impact et les résultats obtenus. Le Cadre souligne l'importance de favoriser l'autonomisation économique des peuples autochtones dans les futurs efforts de développement, notamment en ce qui concerne l'objectif du FIDA qui consiste à investir dans les populations rurales pour leur permettre de se libérer de la pauvreté et de parvenir à la sécurité alimentaire par des moyens d'existence rémunérateurs et durables.

Le Comité directeur du Forum a décidé que **l'autonomisation économique des peuples autochtones, notamment des femmes et des jeunes**, devrait être le thème général de la troisième Réunion mondiale du Forum. L'autonomisation économique des peuples autochtones est un facteur fondamental de l'action du FIDA. Le Fonds y contribue autant par le biais de ses projets et programmes de pays qu'en soutenant des initiatives spécifiques telles que le partenariat avec le mouvement Slow Food, lequel a permis la création de Presidia, sentinelles regroupant des petits producteurs vivriers qui unissent leurs forces et conviennent de moyens communs pour produire et promouvoir leurs produits. Un certain nombre de projets financés par le Mécanisme d'assistance aux peuples autochtones (IPAF) ont mis en lumière la façon dont l'autonomisation économique des femmes et des jeunes autochtones peut être obtenue à partir de leur patrimoine culturel.

Ateliers régionaux 2016

Des ateliers régionaux se sont déroulés à la fin de 2016 en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans le Pacifique pour préparer le Forum des peuples autochtones. Les objectifs étaient les suivants: i) échanger les connaissances et les expériences sur les bonnes pratiques relatives à l'autonomisation économique des peuples autochtones fondées sur leurs cultures, leurs savoirs traditionnels et leurs ressources naturelles; ii) identifier les défis que les peuples autochtones doivent relever et les opportunités qui s'offrent à eux pour assurer leur autonomisation économique, ainsi que les éléments clés qui permettent aux stratégies régionales de renforcer l'appui du FIDA; et iii) analyser et formuler des recommandations axées sur l'action.

Autonomisation économique des peuples autochtones, notamment des femmes et des jeunes

Au cours des ateliers régionaux, les participants ont fait part de leurs expériences, notamment des enseignements tirés des projets financés par le FIDA. Les systèmes économiques locaux et traditionnels des peuples autochtones se caractérisent par une diversité d'activités familiales à petite échelle et comprennent également la réglementation des territoires, l'utilisation durable des ressources naturelles et la pratique de la responsabilité sociale. Ces aspects font partie intégrante de la vie des peuples autochtones.

Bien que dans de nombreux pays les peuples autochtones participent activement au développement économique, l'impact sur l'amélioration de leur bien-être est généralement inefficace. Leurs systèmes économiques sont mis sous pression pour se conformer à un programme défini au niveau mondial. En outre, les peuples autochtones continuent de faire face à des défis et des violations de droits sociaux et économiques, les empêchant de bénéficier des processus de développement et des opportunités économiques.

L'accès aux marchés est un point essentiel, les producteurs autochtones n'ont guère de contrôle sur la tarification des produits et leur pouvoir de négociation est limité. L'accès au crédit – facteur décisif dans le démarrage de petites entreprises – est également limité, notamment en raison des taux d'intérêt élevés. Souvent aussi, les peuples autochtones ne disposent pas des compétences et connaissances commerciales et entrepreneuriales nécessaires.

Ces dernières décennies, de nombreux pays ont réformé leurs systèmes juridiques en réponse aux appels lancés par les peuples autochtones pour la reconnaissance de leur droit à la protection et au contrôle de leurs terres. Néanmoins, de nombreux peuples autochtones continuent de se battre pour préserver, gérer et développer leurs terres, territoires et ressources traditionnelles.

Les ateliers ont été l'occasion d'évaluer les progrès de la mise en œuvre de la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones et d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la deuxième Réunion mondiale et des plans d'action régionaux convenus en 2015 avec les divisions régionales du FIDA. Dans la mesure du possible, une visite sur le terrain a été organisée pour un projet appuyé par le FIDA ou par l'intermédiaire de l'IPAF.

Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les femmes et les jeunes. Si les femmes autochtones jouent un rôle de premier plan dans le petit commerce et dans l'amélioration du bien-être de leur famille, leurs biens demeurent la propriété des membres masculins de leur famille. Les femmes autochtones souffrent également de discrimination, d'un accès inégal à l'éducation et à la formation, de la non-reconnaissance de leurs compétences traditionnelles et du manque d'accès au crédit et aux marchés.

Les jeunes autochtones se heurtent également à l'exclusion et à la marginalisation, limitant leurs possibilités d'entrer sur le marché du travail. Le manque d'opportunités et d'accès aux ressources les poussent à quitter leurs communautés, ce qui bouleverse la transmission et la préservation des savoirs autochtones, notamment les savoirs et les pratiques écologiques qui enrichissent depuis longtemps la diversité bioculturelle. Il s'agit d'une perte potentiellement irréversible non seulement pour les peuples autochtones, mais aussi pour l'ensemble de l'humanité.

Malgré ces défis, plusieurs exemples d'initiatives de développement fructueuses visant à accroître la participation des peuples autochtones aux activités économiques montrent qu'elles peuvent reposer sur les savoirs, les pratiques et les moyens d'existence traditionnels comme valeurs ajoutées pour leur réussite. De même, la contribution des peuples autochtones au développement durable et les valeurs inscrites dans leurs pratiques de production traditionnelles sont davantage reconnues. Cette prise de conscience offre de nouvelles possibilités pour favoriser l'autonomisation des peuples autochtones.

Points saillants et recommandations préliminaires des ateliers régionaux

Les participants ont recensé, en se plaçant chacun d'un point de vue différent, plusieurs problèmes et fait des recommandations dont l'examen sera poursuivi au cours du Forum de 2017. Ils ont souligné la nécessité, pour le FIDA et les gouvernements nationaux, d'adopter une approche holistique en vue de soutenir l'autonomisation économique des peuples autochtones. Pour les peuples autochtones, cette autonomisation ne doit pas consister uniquement à accroître leurs revenus. Par conséquent, lorsqu'il planifie ses initiatives de développement, le FIDA devrait examiner les aspects sociaux, organisationnels, culturels et spirituels liés aux moyens d'existence et aux modes de vie des peuples autochtones.

Les participants ont souligné la nécessité pour le FIDA de veiller à ce que les peuples autochtones soient associés pleinement et efficacement à toutes les étapes des cycles de projet par le biais d'organes de décision et de consultation. Ils ont demandé au FIDA de garantir le recours au CPLCC dans tous les projets de développement. On trouvera ci-après les principales recommandations:

- Promouvoir, valoriser et relancer les activités et initiatives traditionnelles, les compétences, l'emploi et les activités non agricoles telles que l'artisanat, et faciliter leur commercialisation en vue de favoriser l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.
- Dans les projets de développement axés sur la production, promouvoir les droits des femmes et des jeunes autochtones à la terre, ainsi que la sécurisation des ressources économiques.
- Inclure dans les systèmes de suivi des indicateurs pertinents sur la situation des peuples autochtones, qui concernent non seulement la création de revenus mais aussi la façon dont ces revenus renforcent la culture, l'identité et le bien-être des peuples autochtones.
- Accroître l'aide financière directe aux organisations des peuples autochtones, notamment par l'intermédiaire de l'IPAF, afin de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) par le développement autodéterminé.
- Élaborer des politiques et des stratégies qui favorisent la participation des peuples autochtones aux activités économiques et aux processus de développement.
- Faciliter la concertation sur les politiques et sensibiliser aux droits des peuples autochtones et aux questions qui les concernent à tous les niveaux. Renforcer la participation des jeunes et des femmes autochtones aux concertations internationales, ainsi qu'aux initiatives et aux activités des organisations qui prennent en compte un certain nombre de valeurs et d'objectifs communs tels que ceux promus par le mouvement Slow Food.
- Soutenir le renforcement des capacités et la formation des femmes et des jeunes autochtones pour leur permettre de développer leur entreprises (transformation en aval, création de valeur ajoutée, commercialisation et promotion des produits, par exemple).
- Reproduire et appliquer à plus grande échelle les expériences réussies et lancer des projets pilotes pour appuyer les initiatives économiques des femmes et des jeunes fondées sur les savoirs traditionnels.
- Encourager et soutenir les échanges d'expériences, le fonctionnement en réseau et le partage des savoirs entre les peuples autochtones, notamment entre les jeunes et les personnes âgées.
- Favoriser la mise en œuvre de campagnes visant à promouvoir la consommation des produits élaborés par les peuples autochtones en fonction de leur valeur ajoutée (utilisation des savoirs et des pratiques traditionnels, durabilité, résilience et adaptation aux changements climatiques, par exemple).

Résultats attendus de la troisième réunion mondiale

- Synthèse des délibérations à présenter au Conseil des gouverneurs
- Plans d'action régionaux résultant des sessions des groupes de travail régionaux
- Réponse de la direction du FIDA à la synthèse des délibérations.



Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44 - 00142 Rome, Italie
Téléphone: +39 06 54591 - Télécopie: +39 06 5043463
Courriel: ifad@ifad.org
www.ifad.org
www.ruralpovertyportal.org
ifad-un.blogspot.com
www.facebook.com/ifad
instagram.com/ifadnews
www.twitter.com/ifadnews
www.youtube.com/user/ifadTV

CONTACT

Antonella Cordone
Spécialiste principale
Peuples autochtones et questions tribales
Division des politiques et du conseil technique
Département gestion des programmes
FIDA
Via Paolo di Dono, 44
00142, Rome, Italie
Courriel: a.cordone@ifad.org

Partenaires

Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP)
Cambodia Indigenous Peoples
Organization (CIPO)
Centro para la Autonomía y
Desarrollo de los Pueblos Indígenas
(CADPI)
Consejo Coordinador Nacional
Indígena Salvadoreño (CCNIS)
Consejo Indígena de Centro América
(CICA)
Fondo para el Desarrollo de los
Pueblos Indígenas (FILAC)
Organisation pour le
Développement et les Droits
Humains au Congo (ODDHC)
Organization to Promote Kui
Culture (OPKC)
Pacific Island Farmers Organisation
Network (PIFON)